1 Introduction
2 Analyse des dangers : quick_dgraissantspraymsds_fr
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 ethylenediaminetétraacétate de tétrasodium
2.5.2 métasilicate de disodium
2.5.3 2-butoxyéthanol
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit quick_dgraissantspraymsds_fr
Company	MONDO CHEMICALS SA
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

modyva

groupe cohezio

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **quick_dgraissantspraymsds_fr**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : quick_dgraissantspraymsds_fr

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **quick_dgraissantspraymsds_fr**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	MONDO CHEMICALS SA
État physique	liquide
Forme	liquide
pH	12,5
Usage	Aucune utilisation prévue n’est indiquée dans la fiche de données de sécurité.
Date FDS	2014-11-07

La FDS date du 2014-11-07. Elle a donc 11 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance 2-butoxyéthanol devrait être classée H331 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Corrosif

Mentions de danger :

- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence :

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION:
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Transport :

- ADR : Classe 8
- RID : Classe 8
- ADN : Classe 8
- IMDG : Classe 8
- IATA : Classe 8
- UN : 1719

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : Retirer les vêtements contaminés, rincer abondamment la peau à l'eau courante et transporter immédiatement à l'hôpital.

eyes : Rincer d'abord longuement les yeux avec beaucoup d'eue (enlever les lentilles de contact si possible), puis transporter chez un médecin.

ingestion : Laisser rincer la bouche, NE PAS provoquer de vomissements et transporter immédiatement à l’hôpital.

inhalation : Se tenir droit, respirer de l’air frais, se reposer et transporter immédiatement la personne à l’hôpital.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 ethylenediaminetétraacétate de tétrasodium

Identification

- N° CAS : 64-02-8
- N° EINECS : 200-573-9

Concentration :less or equal to 5.0

Dangers :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H332 Nocif par inhalation.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJuillet 2021Fiche n°276 - EDTA et sel tétrasodiqueFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« EDTA et sel tétrasodique »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[2, 8-10] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.2 métasilicate de disodium

Identification

- N° CAS : 6834-92-0
- N° EINECS : 229-912-9

Concentration :less or equal to 5.0

Dangers :

- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

FICHE2006Fiche n°259 - Métasilicate de disodiumFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Métasilicate de disodium »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[7, 10] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.3 2-butoxyéthanol

Identification

- N° CAS : 111-76-2
- N° EINECS : 203-905-0

Concentration :less or equal to 5.0

Dangers :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H331 Toxique par inhalation.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 20.0 - VLE-8h (mg/m³) : 98.0 - VLE-15min (ppm) : 50.0 - VLE-15min (mg/m³) : 246.0

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

FICHESeptembre 2024Fiche n°76 - 2-ButoxyéthanolFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« 2-Butoxyéthanol »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[3, 4] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	- Matériau : nitrile (norme EN 374) - Épaisseur : 0,35 mm - Durée de passage acceptable : > 480 minutes (8 h) avant changement ou retrait
Yeux	- Lunettes antipoussière bien ajustées à la forme du visage. - Un flacon rince-œil rempli d'eau pure doit être gardé à portée de main pour un rinçage rapide en cas d'exposition.
Peau	- Matériau : nitrile (norme EN 374) - Épaisseur : 0,35 mm - Durée de passage acceptable : > 480 minutes (8 h) avant changement ou retrait
Système respiratoire	- Utiliser un masque épurateur avec filtre type ABEK (conforme aux exigences de protection contre les niveaux préjudiciables). - Le masque doit être utilisé dans des zones où il existe un risque respiratoire, en complément d'une ventilation d'extraction suffisante.
Corps	- Vêtements imperméables adaptés à la concentration et à la quantité de substances dangereuses présentes sur le lieu de travail.

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
	- Le type exact (tissu, coupe, etc.) doit être choisi en fonction des exigences spécifiques du poste et confirmé avec le fabricant des gants ou du matériel de protection.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Traiter avec prudence afin d'éviter des fuites.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver dans un emballage bien fermé, dans un endroit fermé et bien ventilé, à l'abri du gel ; tenir séparé des acides.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Aucune utilisation prévue n'est indiquée dans la fiche de données de sécurité.